

Règlement du championnat interclubs adulte Finistère 2025

Préambule.....	2
1. Organisation générale.....	2
1.1. Structure.....	2
1.2. Déroulement de la compétition.....	2
1.3. Engagements.....	2
2. Organisation de la compétition.....	3
2.1.b) Directeur de Groupe.....	3
2.2. Calendrier.....	3
2.4. Arbitres.....	3
2.5. Responsable des rencontres et arbitrage.....	3
3. Déroulement des rencontres.....	3
3.7 Composition des équipes.....	3
3.7.a) Licence.....	3
3.7.b) Joueuses et joueurs mutés.....	3
3.7.c) Nationalité étrangère.....	3
3.8. Forfaits sportifs.....	3
3.9. Litiges techniques.....	4
3.11. Transmission des résultats.....	4
5. Protocole Sanitaire.....	4
6. Elaboration d'un classement pour départage.....	4
6.1. Critères de classement des équipes de Départementale.....	4
6.3. Exemple.....	5

Validé le --/--/25 par la Commission technique de la Ligue de Bretagne des échecs.

Préambule

Les championnats interclubs adultes du comité départemental du Finistère sont régis par les règles générales du championnat de France interclubs adultes de la Fédération Française des Échecs.

Ce règlement précise les particularités du Comité Départemental du Finistère pour les divisions sous sa responsabilité.

Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé pour une division, il convient de se référer au règlement du Championnat National ou au règlement du championnat de Nationale IV de la Ligue de Bretagne.

1. Organisation générale

1.1. Structure

Le championnat est organisé en 1 division nommé "Départementale" :

- divisée en 2 secteurs géographiques (Nord/Sud) composée chacun d'un ou deux groupes d'au moins 8 équipes et d'au maximum 15 équipes.
La liste définitive des équipes en départementale sera précisée (début octobre)

1.2. Déroulement de la compétition

La Départementale est organisée selon un système toutes rondes ou selon un système suisse en fonction du nombre d'équipes composant le groupe en 7 rondes. Un classement général de la Départementale est effectué selon les règles définies au chapitre 6 de ce règlement.

L'accession en Régionale à partir de la Départementale est régie par le règlement de la Régionale de la Ligue de Bretagne.

1.3. Engagements

Le comité départemental du Finistère fixe les modalités d'inscription des équipes au championnat et les communique aux responsables des clubs par courrier électronique.

L'inscription au championnat est gratuite.

En inscrivant une ou plusieurs équipes au championnat, les équipes acceptent l'intégralité du présent règlement, y compris les spécificités et les clauses particulières du comité départemental du Finistère.

2. Organisation de la compétition

2.1.b) Directeur de Groupe

Le Directeur de Groupe est chargé de concevoir des appariements cohérents, de les adresser aux clubs concernés et au président du CD 29, de faire respecter les règlements, de collecter les résultats et d'en vérifier la conformité.

En cas d'indisponibilité de salle, le club recevant cherche une solution de remplacement et recueille l'assentiment de l'équipe visiteuse tout en informant le directeur de groupe.

2.2. Calendrier

Pour la Départementale, les dates des rondes sont celles publiées au calendrier officiel de la Fédération.

2.4. Arbitres

En Départementale, les matches sont dirigés par un arbitre fédéral Club, Open, Elite ou un licencié A de plus de 18 ans.

2.5. Responsable des rencontres et arbitrage

L'arbitre peut être joueur en Départementale et officier en tant qu'arbitre de plusieurs matchs de Départementale.

3. Déroulement des rencontres

3.7 Composition des équipes

3.7.a) Licence

Pour la Départementale, chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des Règles Générales.

3.7.b) Joueuses et joueurs mutés

Pour la Départementale, il n'y a pas de limite au nombre de mutés.

3.7.c) Nationalité étrangère

Aucune limitation sur la nationalité des joueurs n'est applicable.

3.7.d) Noyau d'équipe

En Départementale, il n'y a pas d'obligation de conserver un noyau d'équipe d'une ronde sur l'autre.

3.8. Forfaits sportifs

Une équipe ayant au moins 3 joueurs forfaits perd sur le score de 3-0 (3-0 de points de partie).

3.9. Litiges techniques

Tous les litiges sont tranchés par la commission d'appel du comité départemental.

3.11. Transmission des résultats

Le responsable de la rencontre doit transmettre le résultat du match au plus tard avant 20h, soit en saisissant le procès-verbal (PV) de la rencontre sur le site fédéral, soit en contactant le directeur de groupe par téléphone, texto ou courriel (en cas de problème sur la saisie du PV).

5. Protocole Sanitaire

Les joueurs, organisateurs et arbitres sont tenus de respecter strictement les consignes édictées par les autorités suivantes :

- l'Agence régionale de Santé Bretagne ;
- la Préfecture du Finistère ;
- les collectivités territoriales qui prêtent ou louent les locaux dans lesquels se tiennent les rencontres ;
- la Fédération Française des Échecs (protocole sanitaire des interclubs adultes).

6. Elaboration d'un classement pour départage

6.1. Critères de classement des équipes de Départementale

Les critères utilisés pour classer entre elles les équipes ayant disputé la Départementale sont adaptés pour prendre en compte le fonctionnement en plusieurs poules de tailles et de fonctionnements hétérogènes :

- Les effectifs de chaque poule, pour accorder plus de places aux poules aux plus forts effectifs (critère n°1) ;
- La réussite des équipes au sein de leur groupe pour mieux classer les meilleures équipes (critères n°2 à n°3).

Les critères sont les suivants :

1. Classement respectivement au nombre d'équipes de leur poule, (100% pour le vainqueur de sa poule, 0% pour le dernier de sa poule) ;
2. Nombre de points relativement au nombre de rondes (100% pour tous les points, 0% pour aucun point) ;
3. Nombre de victoires relativement au nombre de rondes (100% pour le nombre de victoire maximal, 0% pour aucune victoire) ;
4. Plus petite moyenne Elo sur l'ensemble de la saison.

6.2. Exemple

Résultats en Départementale 2 la saison 2023/2024 :

Pl.	Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1	Quimper 4	20	7	23	24	1
2	Quimper 3	20	7	14	19	5
3	Fouesnant 2	17	7	7	17	10
4	Concarneau 2	14	7	-5	11	16
5	Quimperle 2	13	7	-2	11	13
6	Fouesnant 3	11	7	-6	10	16
7	Fouesnant 5	10	7	-12	7	19
8	Fouesnant 4	7	7	-19	3	22

Classement	Points	Victoire
100%	95%	86%
86%	95%	68%
71%	81%	61%
57%	67%	39%
43%	62%	39%
29%	52%	36%
14%	48%	25%
0%	33%	11%

Pl.	Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1	Gouesnou 4	17	7	6	16	10
2	Plouzane 2	16	7	7	16	9
3	Brest Echechs	16	7	4	15	11
4	Lesneven 3	16	7	3	14	11
5	Plouzane 4	13	7	-2	12	14
6	Brest Usam 4	13	7	-7	9	16
7	Lesneven 5	11	7	-7	9	16
8	Gouesnou 6	10	7	-4	10	14

Classement	Points	Victoire
100%	81%	57%
86%	76%	57%
71%	76%	54%
57%	76%	50%
43%	62%	43%
29%	62%	32%
14%	52%	32%
0%	48%	36%

Pl.	Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1	Huelgoat 1	19	7	16	21	5
2	Gouesnou 5	19	7	12	20	8
3	Lesneven 2	18	7	12	19	7
4	Saint Divy 2	16	7	7	16	9
5	Plouzane 5	15	7	4	14	10
6	Huelgoat 2	15	7	-1	12	13
7	Plouzane 3	11	7	-5	10	15
8	Brest Usam 5	11	7	-8	8	16
9	Lesneven 4	9	7	-16	5	21

Classement	Points	Victoire
100%	90%	75%
87,5%	90%	71%
75%	86%	68%
62,5%	76%	57%
50%	71%	50%
37,5%	71%	43%
25%	52%	36%
12,5%	52%	29%
0%	43%	18%

Classement relatif des équipes de D2 :

	Equipe	Classement	Points	Victoire	Commentaire
1	Quimper 4	100%	95%	86%	Qualifié D1
2	Huelgoat 1	100%	90%	75%	Qualifié D1
3	Gouesnou 4	100%	81%	57%	
4	Gouesnou 5	87,5%	90%	71%	
5	Quimper 3	86%	95%	68%	
6	Plouzane 2	86%	76%	57%	
7	Lesneven 2	75%	86%	68%	
8	Fouesnant 2	71%	81%	61%	
9	Brest Echecs	71%	76%	54%	
10	Saint Divy 2	62,5%	76%	57%	
11	Lesneven 3	57%	76%	50%	
12	Concarneau 2	57%	67%	39%	
13	Plouzane 5	50%	71%	50%	
14	Plouzane 4	43%	62%	43%	
15	Quimperle 2	43%	62%	39%	
16	Huelgoat 2	37,5%	71%	43%	
17	Brest Usam 4	29%	62%	32%	
18	Fouesnant 3	29%	52%	36%	
19	Plouzane 3	25%	52%	36%	
20	Lesneven 5	14%	52%	32%	
21	Fouesnant 5	14%	48%	25%	
22	Brest Usam 5	12,5%	52%	29%	
23	Gouesnou 6	0%	48%	36%	
24	Lesneven 4	0%	43%	18%	
25	Fouesnant 4	0%	33%	11%	

- Les équipes classées aux deux premières places sont qualifiées en D1;